



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 7 avril 2021

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SEANCES DU 15 AVRIL ET DES 4, 6 ET 18 MAI 2021

Lors de sa séance du 7 avril 2021, le Sénat a décidé, en accord avec le Gouvernement, de déplacer les séances de questions orales initialement prévues les **mardis 18 mai** et **8 juin matin** respectivement aux **jeudis 6 mai** et **3 juin matin**.

À la demande du groupe Les Indépendants, la durée de la discussion générale sur les deux propositions de loi inscrites à son ordre du jour réservé du **jeudi 15 avril** est réduite à **45 minutes**.

À la demande du groupe Les Républicains, le débat sur l'avenir institutionnel, politique et économique de la Nouvelle Calédonie, inscrit à l'ordre du jour du **mardi 4 mai**, sera organisé sous la forme d'une discussion générale.

Enfin, le Sénat a inscrit, **jeudi 6 mai après-midi**, à la demande de la commission d'enquête sur les concessions autoroutières, un débat sur les conclusions du rapport de la commission d'enquête, et, à la demande du groupe Les Indépendants, un débat sur le thème : « Écriture inclusive : langue d'exclusion ou exclusion par la langue ».

En conséquence, l'ordre du jour des séances du 15 avril et des 4, 6 et 18 mai s'établit comme suit :

Jeudi 15 avril 2021

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe INDEP)

- Proposition de loi visant à **orienter l'épargne des Français** vers des **fonds souverains régionaux**, présentée par Mme Vanina PAOLI-GAGIN et plusieurs de ses collègues (n° 385, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 29 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 31 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures

- Proposition de loi d'expérimentation visant à **favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)**, présentée par M. Claude MALHURET et plusieurs de ses collègues (n° 34 rect., 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires sociales.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 2 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 7 avril matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 12 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE)

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, **invitant le Gouvernement à envisager la poursuite de la procédure de ratification du CETA**, présentée par M. Fabien GAY et plusieurs de ses collègues (n° 249 rect., 2020-2021)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Proposition de loi visant à **garantir** effectivement le **droit à l'eau** par la mise en place de la **gratuité** sur les **premiers volumes d'eau potable** et l'accès pour tous à l'eau pour les besoins nécessaires à la vie et à la dignité, présentée par Mme Marie-Claude VARAILLAS, M. Gérard LAHELLEC et plusieurs de leurs collègues (n° 375, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 26 mars à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 31 mars matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 8 avril à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 14 avril matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 14 avril à 15 heures

À 14 h 30

- Proposition de résolution en application de l'article 34-1 de la Constitution, relative à l'**avenir** du **régime** de **garantie** des **salaires**, présenté par M. Bruno RETAILLEAU et plusieurs de ses collègues (n° 463, 2020-2021) (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 3 mai à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote

- Débat sur l'**avenir institutionnel, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie**, dans la perspective du terme du processus défini par l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

- Débat sur la **souveraineté économique de la France** (demande du groupe Les Républicains)

- Temps attribué au groupe Les Républicains : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), ne pas confondre vitesse et précipitation** » (demande du groupe GEST)

- Temps attribué au groupe GEST : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : lundi 3 mai à 15 heures

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30

- Débat sur les conclusions du rapport d'information de la commission d'enquête sur le **contrôle**, la **régulation** et l'**évolution** des **concessions autoroutières** (demande de la commission d'enquête)

- Temps attribué à la commission d'enquête : 8 minutes
- Réponse du Gouvernement
- Après la réponse du Gouvernement, séquence de 16 questions réponses :
 - 2 minutes maximum par question
 - Possibilité de réponse du Gouvernement pour une durée équivalente

En cas de réplique, 30 secondes supplémentaires pour l'auteur de la question

- Conclusion par l'auteur de la demande du débat : 5 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 5 mai à 15 heures

- Débat sur le thème : « **Écriture inclusive : langue d'exclusion ou exclusion par la langue** » (demande du groupe INDEP)

- Temps attribué au groupe Les Indépendants - République et Territoires : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 5 mai à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 18 mai 2021

À 14 h 30 et le soir

- Sous réserve de leur dépôt, projet de loi relatif à la **protection** de l'**accès** du **public** aux **œuvres culturelles** à l'**ère numérique** et projet de loi organique relatif à la **protection** de l'**accès** du **public** aux **œuvres culturelles** à l'**ère numérique**

Ces textes seront envoyés à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

- Il a été décidé qu'ils feraient l'objet d'une discussion générale commune.
- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et les textes : mercredi 5 mai matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 12 mai à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 18 mai matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale commune : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 17 mai à 15 heures